



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2011](#) > Retraités salariés : taux de cotisation en assurance maladie

---

Conformément à l'Arrêté n°2417 *CM* du 24 décembre 2010, le taux de cotisation en assurance maladie applicable aux retraités salariés est passé de 2,51% à 4,02% depuis le 1er janvier 2011.

Cette mesure ne concerne que ceux qui touchent une pension de retraite supérieure à 74 000 Fcfp.

---

**URL source (modified on 29/12/2011 - 14:55):** <http://www.cps.pf/presse/communiqués/actualite/retraites-salaries-taux-de-cotisation-en-assurance-maladie>